Image not found or type unknown

Indemnités de transport droit?

Par **Shiva76**, le **08/09/2015** à **14:33**

Bonjour,
depuis deux mois, nous avons des indemnités de trajet.
que nous soyons a 80km ou a 20km, ça reste en zone2, payé 2.13/jour.
les questions que je me pose:
cette indemnités est elle obligatoire?
si oui, depuis quelle date?
si date antérieur, devrions nous toucher un rappel?
mon employeur est il obligé de respecter les différentes zones/montants?
si oui, depuis quelle date?
si date anterieur, devrions nous toucher un rappel?
mon employeur est il obligé de respecter les diférentes zones/montants?
je suis dans le btp (charpente, menuiserie) en haute normandie, 20 salariés.

merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **08/09/2015** à **16:13**

Bonjour,
Si indemnité de trajet il y a et que vous travaillez sur chantier, cela devrait être une disposition de la Convention Collective applicable et si c'est celle-ci, elle figure à l'art. 8.11 de la Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) et à l'art. 8.17 ...
Son montant actuel figure dans ce document...
Il est donc différent en fonction de la distance...
L'employeur devrait verser une régularisation rétroactive si vous ne l'avez pas perçue dans la limite de la prescription qui est de puis le 17 juin 2013 de 3 ans et qui était précédemment de 5 ans, sans pouvoir dépasser 3 ans à partir de cette date...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Shiva76**, le **08/09/2015** à **18:10**

merci pmtedforum, votre réponse est super claire, je vais déja essayer de négocier avec mon

employeur.
le calcul de la régularisation risque d’être compliquée, comment savoir sur quel chantier (zone) nous étions tel jour depuis 3 ans...
peut être faire une moyenne.

en tous les cas, merci encore pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **08/09/2015** à **18:54**

C'est ce que semble faire l'employeur de calculer d'après une zone moyenne mais il faudrait que ce soit équitable...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés